

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-13(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 22 février 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

**Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels -création de deux postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels**

**Le président expose :**

La mise à jour de l'organigramme de l'établissement vient d'être présenté dans le rapport précédent.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et le plan pluriannuel de recrutement démontrent la nécessité de structurer le centre d'incendie et de secours de Riez avec l'affectation de deux personnels non-officiers de sapeurs-pompiers professionnels du grade de caporal à sergent (voie de mobilité et/ou d'avancement de grade) et par voie de conséquence par la création de deux postes relevant du cadre d'emploi des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Il vous est donc proposé de créer deux postes de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Les membres du CST, lors de la réunion du 15 février 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20240306-2024-13-GRH-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2024  
Date de réception préfecture : 11/03/2024